

Décret n° 2020-647 du 27 mai 2020  
relatif aux services de médecine de prévention  
dans la fonction publique de l'État  
**Analyse FGF-FO**

Ce décret entérine l'absence de volonté des politiques à résoudre la pénurie des médecins de prévention.

La DGAFP au travers ce décret a pris le parti de gérer cette pénurie en déchargeant les médecins de prévention de la visite médicale obligatoire prévue tous les 5 ans par une visite d'information et de prévention à l'instar du secteur privé. Les visites médicales se feront à l'avenir à la demande des agents.

Un recul des droits acquis condamné par la FGF FO.

Le médecin de prévention est désormais un médecin du travail.

Mais le rapprochement avec le secteur privé s'arrête comme par hasard lorsqu'il faut donner à celui-ci les prérogatives contraignantes des médecins du travail du secteur privé vis-à-vis des chefs de services et dans l'intérêt des personnels.

Comme, par exemple, imposer des postes aménagés ou encore fermer le service pour négligence en matière d'hygiène et de sécurité.

D'après ce décret, le médecin de prévention doit établir un protocole pour répartir les tâches au sein de l'équipe pluridisciplinaire, cependant la FGF-FO constate que celles-ci reposeront essentiellement sur les infirmières et infirmiers qui auront une formation.

La FGF FO a exigé un protocole type pour obtenir des garanties sur les tâches que nous pensons appartenir qu'au seul médecin de prévention.

La DGAFP nous a opposé une fin de non-recevoir.

Par ailleurs, la mutualisation des services de santé est toujours à l'ordre du jour pour faire en sorte que l'ensemble des services soit couvert.

La FGF-FO a réussi à préserver l'activité des médecins en milieu professionnel mais le protocole précisera qui sera en charge de le faire au sein de l'équipe.

La gestion de la pénurie des médecins de prévention passe encore par des reculs d'acquis sociaux pour les personnels.

Force Ouvrière est convaincue que cette réorganisation ne rendra pas plus attractive la mission de médecin de prévention.

Par ailleurs, pour FO, il n'y a aucune garantie que les infirmières et infirmiers rejoindront massivement ce service de santé au travail.

A l'heure de cette crise sanitaire sans précédent, ce gouvernement supprime la visite médicale, ne se résout pas à rendre attractif le métier de médecin de prévention et s'apprête selon la loi du 6 août sur la transformation de la fonction publique à supprimer le CHSCT tel que nous le connaissons.

La FGF-FO enjoint l'ensemble des militants à s'opposer à la suppression de cette instance.

Fait à PARIS, le 9 juin 2020